



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3971

Fourrière automobile - Choix du mode de gestion - Approbation du principe de concession de service public local

Direction Régulation Urbaine

**Rapporteur** : M. SECHERESSE Jean-Yves

**SEANCE DU 2 JUILLET 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2018/3971 - FOURRIERE AUTOMOBILE - CHOIX DU MODE DE GESTION -  
APPROBATION DU PRINCIPE DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC  
LOCAL ( DIRECTION RÉGULATION URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le service public de la fourrière automobile vise à exécuter les réquisitions d'officiers de police judiciaire ou du chef de la Police municipale pour des enlèvements ou des déplacements de véhicules.

La convention de délégation du service public de la fourrière automobile, conclue pour 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2014, arrive à échéance le 31 juillet 2019. Il convient donc de prévoir dès à présent les modalités de son renouvellement.

Compte tenu de l'analyse des différents modes de gestion, détaillée dans le rapport joint, la Ville souhaite maintenir une gestion déléguée répondant aux exigences de service public.

Il vous est donc proposé de lancer une nouvelle procédure de consultation en vue de conclure une concession de service public local (anciennement dénommée délégation de service public), au sens de l'article 5 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016, pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.

Le choix définitif du délégataire et le contrat de concession seront soumis à votre approbation lors d'un prochain Conseil municipal.

La Commission consultative des services publics locaux ayant rendu son avis, je vous propose de statuer sur les dispositions contenues dans le rapport joint, détaillant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

Vu les dispositions des articles L 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et, notamment, l'article L 1411-4 ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Ville de Lyon du 19 juin 2018 ;

Vu le rapport sur le choix du mode de gestion, présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire ;

Ouï l'avis de la commission finances - commande publique - administration générale - ressources humaines ;

## **DELIBERE**

### **1. Approuve :**

- a) le principe du recours à une concession de service public local pour la gestion de la fourrière automobile de Lyon ;
- b) les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire.

2. **Autorise** monsieur le Maire à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de concession de service public local.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Yves SECHERESSE